

PV RÉUNION DU 24 MARS 2025

18h00

EXCUSE(S) :

ABSENT(S) : A. MAURINET

Secrétaire de séance : M. MIGAT

Assiste(nt) : P. DUPOUX

ORDRE DU JOUR :

Adoption du compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2024

Réponse : Adopté à l'unanimité

Participation financière au coût de fonctionnement de la compétence écoles

Madame le Maire explique que les Maires de toutes les communes du territoire Creuse Confluence se sont réunis pour trouver ensemble le moyen de répondre aux difficultés de financement de la compétence écoles.

Ils ont trouvé un compromis qui a fait consensus et qui repose sur les bases suivantes :

- Pour les communes qui n'ont pas d'écoles : 20 € par habitants : soit 2820,00€ pour St-Julien
- Pour toutes les communes qui ont des écoles : augmentation de 10 % du montant de leurs AC actuelles
- Pour les communes de l'EX Carrefour 4 provinces : 80 € par enfant scolarisé dans leurs écoles
- On ne parle pas d'attributions de compensation mais de participation financière à prévoir sur les budgets 2025 et 2026 qui viendront s'ajouter aux AC actuelles

Madame le Maire propose de verser la participation demandée de 2 820,00 € sur les exercices 2025 et 2026

Réponse : Adopté avec 4 pour et 5 abstentions

Approbation du compte financier unique 2024

Présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		8 302,88		51 420,86		59 723,74
Opérations de l'exercice	107 267,23	123 330,01	436 933,30	357 280,75	544 200,53	480 610,76
TOTAUX	107 267,23	131 632,89	436 933,30	408 701,61	544 200,53	540 334,50
Résultats de clôture		24 365,66	28 231,69		3 866,03	
Restes à réaliser				95 482,46		95 482,46
TOTAUX CUMULES	107 267,23	131 632,89	436 933,30	504 184,07	544 200,53	635 816,96
RESULTATS DEFINITIFS		24 365,66		67 250,77		91 616,43

Réponse : Adopté à l'unanimité

Affectation du résultat

Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) : 25 105,53 €

Réponse : Adopté à l'unanimité

🔗 Vote des taux d'imposition des taxes foncières

	Taux 2024
TFB	33,72
TFNB	47,98
TH (RS)	7,72

	Taux votés en 2025
TFB	33,72
TFNB	47,98
TH (RS)	7,72

🔗 Vote des subventions

	2024	2025
Chasse :	150	150
Comité des fêtes :	250	350
APPE gaule Peyratoise	100	100
Anciens combattants	60	60
ADEC	100	100
Ligue contre le cancer	70	70
Comice Agricole	60	60
Foot génération 2000	20	20

🔗 Vote du Budget Primitif 2025.

Présentation du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	PROPOSITION	
	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	145 304,00	177 647,00
RECETTES	145 304,00	177 647,00

Réponse : Adopté à l'unanimité

🔗 Travaux de sécurité voirie au bourg suite intempéries : devis + demande de subvention au titre des amendes de police année 2024.

Lors des fortes intempéries de la fin d'année 2024, la voirie communale a été gravement touchée par des inondations. L'absence de dispositifs adéquats de drainage a aggravé la situation, rendant la circulation dangereuse, en particulier pour les véhicules de transport en commun et les riverains. Afin de remédier à ces problèmes et d'améliorer la sécurité de la voirie, la commune prévoit les travaux suivants :

- Installation de buses annelées et de regards : ces équipements permettront un meilleur écoulement des eaux pluviales et réduiront significativement les risques d'inondation de la chaussée.
- Réfection de la voirie en enrobé

Des devis ont été demandé à 3 entreprises : TRANS THOME : 14 790,00 € HT, PINET : 5 876,76 € HT, PONZO : 6785,00 € HT

Réponse : Après étude des devis, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise PINET pour un montant 5 876,76 € HT, soit 7 052,11 € TTC
- charge Madame le maire de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2024 à hauteur de 50 % du montant des travaux.

Proposition site internet Commune.

Réponse : Dans le but de renforcer la communication et les échanges d'informations entre la commune, les différentes collectivités du territoire et ses habitants, la municipalité souhaite mettre en place un site internet.

Madame le Maire présente à l'assemblée l'offre de l'entreprise Jeanne MAHMOOD pour la création d'un site internet comprenant :

- Une offre de base: création du site avec un an d'hébergement et un an de nom de domaine pour un montant de 500 € HT.
- Une offre complète : incluant en plus un reportage photographique de la commune avec 20 photos professionnelles numériques, pour un montant de 650 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'un site internet communal.
- Décide de souscrire à l'offre complète de l'entreprise Jeanne MAHMOOD pour un montant de 650 € HT.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Questions diverses

- Icham Delannoy, adjoint technique titulaire sera recruté par mutation du SICTOM de Chénérailles, à partir 1^{er} mai sur un temps non-complet de 12h semaine. (Il effectue en complément 20 h à Saint-Loup.)
- Un peu de point à temps sera réalisé au Montely et à la Barre par l'entreprise PONZO

Séance levée à 20h40